Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 28 juin 2016

Présents: M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Jean-Louis GREAU, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Sylvain BOUVIER, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN et Jean-Yves NOEL

Excusés: Patricia GUENEAU, Fabrice MONNERY, Rémy BARGE.

Procurations: Rémy BARGE à Jean-Louis GREAU, Fabrice MONNERY à Sylvain BOUVIER, Patricia

GUENEAU à Corinne DRUHET.

Secrétaire: Monsieur Sylvain BOUVIER.

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2016 est approuvé.

Reconversion d'un bâtiment en maison médicale - Marché de trayaux - Avenant n°1 Lots 2, 3, 4, 6 et 7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 pour les lots cités ci-dessus d'un montant total de 16 787,61 € HT et toutes les pièces s'y rapportant. Le montant total des travaux pour l'ensemble des lots s'élève désormais à 249 478, 27 € HT.

Agrandissement Maison des Jeunes - Consultation pour le choix d'une maitrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre.

<u>Acquisition parcelles cadastrées section B nº 383, 384, 394, 396, 397, 398, 493 et 1631 – Propriété MEYET – Annule et remplace du 22 décembre 2015</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 383, 384, 398 et 1631, d'une contenance d'environ 3 380 m², sises en zone UB et B n° 394, 396, 397 et 493, d'une contenance d'environ 7 300 m², sises en zone N, lieu-dit «Au Village», propriété Meyet, tènement bâti d'habitation avec dépendances et non bâti, au prix de 456 000,00 €, honoraires non compris.

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1er juillet 2016 et autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.

Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 2 emplois d'adjoints d'animation dans le cadre des emplois des Adjoints d'animation à raison de 32h par semaine.

Extension du périmètre de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 visant à modifier le périmètre de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse catégoriquement toute idée d'extension de l'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes sur le territoire du département de l'Ain.

Renforcement de la protection sur l'environnement - Rapports annuels pour l'année 2015 des services publics eau et assainissement

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal les rapports annuels pour l'année 2015 concernant le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, destinés notamment à l'information des usagers.

Attribution d'une subvention - Les Archers de la Plaine de l'Ain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder à l'association Les Archers de la Plaine de l'Ain, une subvention de 6 000,00 euros.

Attribution d'une subvention - Club Escalade de Saint-Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder à l'association Club Escalade de Saint-Vulbas, une subvention de 8 000,00 euros.

Commune - Décision modificative nº1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits.

23-2313-265 Constructions – en-cours – Clos Belle Hélène

200 000,00 €

23-2313-242 Constructions- en-cours – Cœur du village

200 000,00 €

(+)

(-)

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 30 juin 2016

Le Maire,

Marcel JACQUIN